Nations Unies A/AC.183/SR.338

Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2012
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 338e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 décembre 2011, à 15 heures

Président : M. Diallo. . . . . (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Demande présentée par l'Arabie saoudite pour devenir observateur

Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra au Caire les 6 et 7 février 2012.

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

11-64219 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président** dit que depuis la dernière réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a présenté un exposé au Conseil de sécurité dans lequel il a souligné qu'il était urgent qu'Israël et les Palestiniens fassent des progrès sur le plan politique en reprenant les négociations dans un climat propice et dit que sans une voie politique crédible assortie de mesures de plus grande ampleur sur le terrain, il ne fallait pas compter sur la viabilité de l'Autorité palestinienne ni même de la solution prévoyant deux États.

3. Le 24 novembre, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le dirigeant du Hamas, Khaled Mashaal, se sont rencontrés au Caire pour promouvoir la réconciliation entre les deux principales factions palestiniennes. Ils sont convenus de se préparer à la tenue d'élections générales en mai 2012.

4. Le 29 novembre, la communauté internationale a célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Comité a tenu une réunion spéciale à New York et des réunions semblables se sont tenues à Genève et à Vienne.

5. Le 30 novembre, le Gouvernement israélien a décidé de débloquer 100 millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes qui étaient détenues illégalement depuis octobre. Le même jour, l'Assemblée générale a achevé son débat sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient et adopté les résolutions présentées par le Comité, portant renouvellement de son mandat et de ceux de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information, ainsi que la principale résolution politique sur le règlement pacifique de la question de Palestine.

6. Le 8 décembre, une frappe aérienne israélienne survenue près d'un parc rempli de monde dans le centre-ville de Gaza a tué deux membres présumés d'un groupe armé palestinien, ce qui a déclenché de nouveaux tirs de roquettes et d'obus de mortier de Gaza vers Israël. D'autres frappes aériennes israéliennes ont suivi, au cours desquelles deux civils, un père et son fils de douze ans, ont été tués et de nombreux autres civils, dont des enfants, ont été blessés.

7. Le 13 décembre, le drapeau palestinien a été hissé pour la première fois au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, en présence du Président Abbas et au son de l'hymne palestinien. Le même jour, une coalition de 20 organisations internationales de défense des droits de l'homme et d'aide ont rapporté que la démolition par Israël d'habitations en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est avait entraîné le déplacement de plus de 1 000 Palestiniens en 2011, soit le double de l'année précédente. Depuis le début de l'année, plus de 500 habitations, puits, citernes à eau et autres structures essentielles palestiniens ont été détruits en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

8. Depuis la dernière séance du Comité qui s'est tenue le 18 novembre, les autorités israéliennes ont continué d'approuver la construction de nouvelles maisons et habitations dans les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Elles ont approuvé la construction de 100 habitations dans la colonie de Shilo en Cisjordanie, de 41 maisons permanentes à Efrat près de Bethléem et une nouvelle enclave juive comptant 14 habitations dans un quartier palestinien à Jérusalem-Est. Les autorités de la ville de Jérusalem ont annoncé qu'elles prévoyaient de déclarer une zone du mont Scopus parc national, ce qui mettrait fin au développement de quartiers palestiniens à Jérusalem-Est. Les actes de violence commis par des colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ont été quasiment quotidiens, entraînant dans bien des cas de graves affrontements avec les habitants palestiniens.

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

9. **Mme Seward** (Division de la communication stratégique du Département de l'information) dit que le temps fort de la célébration en 2011 de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été le vernissage de la nouvelle exposition des Nations Unies sur la question de Palestine. On y trouve des informations actualisées et de nouveaux éléments

graphiques, ainsi qu'une vidéo et une chronologie sur la question de Palestine et le rôle des Nations Unies face à ce problème. L'exposition se tient au troisième étage du bâtiment de l'Assemblée générale. Le vernissage de la même exposition en français a été présenté au Palais des Nations à Genève la veille de la Journée internationale de solidarité. Divers centres d'information des Nations Unies, aux quatre coins du monde, ont fait traduire les documents de l'exposition dans un grand nombre de langues, grâce à des fonds fournis par le Comité.

10. Figuraient au nombre des activités commémoratives : une exposition réalisée en collaboration avec le Représentant de la Palestine en Indonésie et avec la faculté de droit de l'Université catholique Atma Jaya; à Dar es-Salaam (Tanzanie), un poème exprimant la solidarité avec le peuple palestinien, dit par un poète local de renom; une manifestation organisée à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou, avec la participation de représentants du Ministère russe des affaires étrangères, de l'Ambassade de Palestine et d'ambassadeurs de pays d'Afrique et d'Asie; et à Pretoria (Afrique du Sud), une table ronde et une présentation des documents de l'exposition, en présence de 150 représentants du gouvernement, de la société civile et des milieux universitaires.

11. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit qu'après le discours historique du Président Abbas à l'Assemblée générale et compte tenu des efforts déployés pour que la Palestine devienne Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, la Journée internationale de solidarité a été un événement particulièrement festif. Pour reprendre les paroles du Président Abbas, voir le drapeau palestinien hissé devant le bâtiment de l'UNESCO à Paris est un événement historique et émouvant car c'est la première fois que le drapeau palestinien flotte devant un bâtiment de l'Organisation des Nations Unies.

12. Les crimes commis par les Israéliens contre les Palestiniens sont constatés semaine après semaine. En conséquence de l'admission de la Palestine comme membre de l'UNESCO, Israël a déclenché une série d'actions punitives et collectives contre les Palestiniens, y compris l'accélération et l'intensification de ses activités d'implantation de colonies illégales. Cinq lettres ont été envoyées au Conseil de sécurité établissant ces activités illégales, menées en violation du droit international et des obligations faites à Israël dans la Feuille de route. Ces lettres sont des documents officiels des Nations Unies où sont consignés tous les détails des crimes commis à Jérusalem-Est occupé, en Cisjordanie occupée et dans la bande de Gaza occupée, y compris le nombre de civils tués et le maintien du blocus illégal et inhumain de la bande de Gaza. La communauté internationale a demandé que le blocus soit levé pour permettre la reconstruction après les ravages entraînés par l'agression commise trois ans plus tôt contre les Palestiniens.

13. Des consultations avec le Président et des membres du Conseil de sécurité et avec le groupe de travail des pays non alignés du Conseil ont commencé il y a quelques jours en vue d'inciter le Conseil à assumer sa responsabilité et à faire pression sur Israël pour qu'il mette un terme à l'escalade des actes provocateurs illégaux commis dans tous les domaines, y compris aux activités d'implantation de colonies illégales. Le Conseil doit mobiliser la volonté politique nécessaire pour agir en accord avec les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il se peut que d'ici à la réunion mensuelle suivante sur la situation au Moyen-Orient et dans le territoire palestinien occupé, qui doit se tenir la semaine suivante, le Conseil soit en mesure, conformément à l'obligation de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte, de réagir de manière appropriée et de mettre un terme aux crimes qu'Israël continue de perpétrer.

14. Malgré 50 jours de délibérations, le Comité d'admission de nouveaux Membres n'est pas parvenu à un consensus sur la demande présentée par la Palestine pour devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Alors qu'une majorité absolue était en faveur de son admission, un membre du Comité y était ouvertement opposé et plusieurs autres soutenaient l'idée de la candidature mais s'interrogeaient sur le choix du moment.

15. Les prochaines étapes à franchir, notamment devenir membre d'autres organismes des Nations Unies et adhérer aux conventions et instruments de droit international, sont en cours d'examen. Le Président Abbas s'est rendu à Paris, Bruxelles et Londres pour mener des consultations sur les étapes à venir, et se rendra pour ce faire dans d'autres capitales en Europe et dans le reste du monde.

16. Le Quatuor vient de publier une déclaration invitant les deux parties au conflit au Moyen-Orient à s'abstenir de toute provocation. Pour le camp palestinien, cette déclaration se réfère uniquement aux actions menées par Israël, les Palestiniens n'étant mêlés à aucun acte de provocation. Alors qu'Israël se livre à des activités de peuplement illégales et tue des civils dans la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne a présenté une demande d'admission à l'UNESCO fondée sur son droit légitime et historique de le faire. Sa candidature a été très largement soutenue par les États membres. Le Quatuor a demandé aux deux parties de faire des propositions sur les questions relatives aux frontières et à la sécurité. L'Autorité palestinienne a soumis des propositions, Israël ne l'a pas encore fait.

Demande présentée par l'Arabie saoudite pour devenir observateur

17. **Le Président** dit que, dans une lettre datée du 9 décembre 2011, adressée au Président du Comité, le Représentant permanent de l'Arabie saoudite a fait savoir que son pays souhaitait devenir observateur auprès du Comité. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité souhaite approuver la demande présentée par le Royaume d'Arabie saoudite pour devenir observateur au Comité.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **M. Oyaidi** (Observateur de l'Arabie saoudite) remercie le Comité d'avoir approuvé la demande de son pays.

20. Depuis la création du Comité en 1975, sa délégation suit l'action qu'il mène pour défendre les droits légitimes des Palestiniens et surtout leur droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, en application des résolutions se rapportant à la question. L'intransigeance de la Puissance occupante, le non-respect des résolutions de l'Organisation, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et la décision de la Puissance occupante de continuer à faire fi de la condamnation de la communauté internationale qui l'accuse d'empêcher les Palestiniens d'exercer leurs droits fondamentaux, donnent d'autant plus d'importance à la participation des pays et des citoyens et aux expressions de solidarité avec le peuple palestinien. La situation a des conséquences négatives non seulement pour la population, mais aussi pour la région du Moyen-Orient en général.

21. L'objectif de son pays en devenant observateur est de continuer à soutenir les activités du Comité pour parvenir à une paix juste fondée sur les règles du droit international. Le travail accompli par le Comité doit être salué et doit se poursuivre jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer l'ensemble de ses droits inaliénables naturels et légitimes, y compris le droit de retrouver les limites de l'État palestinien tel que recommandé par les Nations Unies sur la base des frontières de 1967.

22. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) félicite l'Arabie saoudite de devenir membre du Comité en tant qu'observateur. Sa présence enrichira le travail réalisé par le Comité.

Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra au Caire les 6 et 7 février 2012

23. **Le Président** dit que le programme provisoire du séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien figure dans le document de travail n° 7, qui a été distribué par le secrétariat. Le thème du séminaire sera le coût économique de l'occupation israélienne continue du territoire palestinien et les initiatives locales, régionales et internationales visant à en atténuer les effets.

24. En organisant cette manifestation annuelle, le Comité entend appeler l'attention sur le fait que l'occupation israélienne est le principal obstacle au développement socioéconomique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Des experts évalueront le coût de l'occupation et son incidence sur la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Le séminaire mettra en valeur les efforts entrepris par l'Autorité palestinienne, avec l'appui de la communauté internationale, pour se préparer à l'indépendance, à la souveraineté et au développement durable.

25. Des invitations au séminaire seront adressées à des spécialistes de la question de renommée internationale, aux États Membres de l'ONU, aux observateurs auprès de l'Organisation, aux parlementaires, aux représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, aux représentants de la société civile ainsi qu'aux médias.

26. **M. Aljowaily** (Égypte) dit que l'Égypte est heureuse d'accueillir le séminaire, au Caire, en février 2012. Les préparatifs sont en cours pour faire en sorte qu'il se déroule avec succès. La délégation égyptienne à New York est toute disposée à participer à l'ensemble des préparatifs et activités avec le Secrétariat de l'Organisation, sous les auspices du Président du Comité.

27. **Le Président** dit que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité souhaite approuver le programme provisoire du séminaire figurant dans le document de travail n°7.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

29. **Le Président** dit que la Division des droits des Palestiniens organisera une réunion d'information animée par le Conseil norvégien pour les réfugiés sur les questions juridiques liées au logement, à la terre et à la propriété dans le territoire palestinien occupé. Cette réunion se tiendra à la mi-janvier et portera sur des questions telles que le système juridique israélien, les restrictions en matière de zonage et d'urbanisation, les colonies de peuplement, l'application du droit international et les difficultés posées dans le système juridique.

La séance est levée à 16 heures.